

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2011331	Date d'inspection Le 01 novembre 2022	
Nom de l'établissement La p'tite garderie d'en haut		Numéro de téléphone (506) 743-6038	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mireille Comeau		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : a) la routine quotidienne.	25(a)	14 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe un horaire quotidien pour les après-midi. Un horaire quotidien d'une pleine journée doit aussi être affiché.			
26(2) L'exploitant d'un établissement agréé exige que le parent ou le tuteur que vise le paragraphe (1) signe une déclaration indiquant qu'il a lu le guide et en a compris la teneur.	26(2)	14 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification de 7 dossiers d'enfants. 6 dossiers manquant une déclaration signée par les parents confirmant qu'ils ont lu et compris le contenu du guide à l'intention du parent ou du tuteur. L'exploitante avise l'inspectrice qu'une mise à jour des dossiers d'enfants va être effectuée.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : b) de permettre à l'enfant, en cas de maladie ou de vêtement souillé, de prendre une douche ou un bain ou de donner une douche ou un bain à l'enfant.	27(b)	14 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification de 7 dossiers d'enfants. 6 dossiers manquant le consentement pour laver un enfant en cas de maladie ou de vêtement souillé, L'exploitante avise l'inspectrice qu'une mise à jour des dossiers d'enfants va être effectuée.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : c) de permettre l'administration de médicaments dans les cas que prévoit l'article 46.	27(c)	01 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a fait la vérification de 7 dossiers d'enfants. 3 dossiers manquant le consentement des parents pour permettre l'administration de médicaments L'exploitante avise l'inspectrice qu'une mise à jour des dossiers d'enfants va être effectuée.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	18 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe qu'il n'y a pas de surface protectrice dessous le dôme. L'exploitante doit s'assurer qu'une surface protectrice est ajoutée selon le manuel du fabricant. Le dôme ne peut être utilisé pour grimper jusqu'à ce qu'une surface protectrice soit ajoutée.			

Commentaires généraux

Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé l'arrivée des enfants, des activités libres, la collation ainsi que des jeux à l'extérieur.  
L'inspectrice observe des interactions positives entre les enfants et les éducatrices.

original signé par  
Mireille Comeau

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 21 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Amanda Hébert

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 21 novembre 2022

\_\_\_\_\_  
Date